

# Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 15 septembre 2018

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur VIAL Stéphane avec procuration à BESSE Yann.  
Monsieur BALMAIN Jean-Paul.  
Madame VITALE Julie.  
Monsieur COCHE Jeremy.

\*\*\*\*\*

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération en date du 16 juillet 2018 adoptée par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et relative à la création d'une taxe de séjour intercommunale dans les conditions prévues à l'article L.5211-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents :

**Décide :**

- De s'opposer à la mise en place de la taxe de séjour communautaire sur le territoire de la commune de Saint Jean d'Arves,
- De maintenir le prélèvement de cette taxe au niveau communal.

\*\*\*\*\*